

SOCIETE DES AMIS DE LA FORET D'ORLEANS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021 A DAMPIERRE EN BURLY

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Société des Amis de la forêt d'Orléans du 5 novembre 2021

Les membres de la SOCIETE DES AMIS DE LA FORET D'ORLEANS se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du 15 octobre 2021 adressée à chacun.

Le président met à la disposition des membres les documents suivants :

- Copie de la lettre de convocation ;
- Les pouvoirs des mandataires ;
- Les statuts ;
- Le règlement intérieur.

Sont présents 27 adhérents et 31 ont donné pouvoirs.

Le Président ouvre la séance en présentant le rapport moral.

RAPPORT MORAL

Chers amis de la forêt d'Orléans,

Il nous est particulièrement agréable de se retrouver après une si longue absence. J'espère que vous n'avez pas été touchés par des problèmes de santé, difficiles à gérer en période de confinement, de couvre-feu et d'éloignement ou d'écartèlement familial.

Les activités de 2020 ont été annulées par les événements sanitaires. Celles de 2021 ont repris avec hésitation, incertitude et précautions.

Notre Société des Amis de la Forêt d'Orléans a vu fondre le nombre de ses adhérents ce qui est bien compréhensible du fait de la diminution voire l'absence de rencontres. A ce propos, les plus grandes facilités ont été décidées, il y a donc possibilité de faire la confusion 2019 -2020 ou 2020 -2021, ne pouvant pas exiger des cotisations en l'absence d'activités tout en rappelant que les frais fixes sont restés inchangés.

Je ne reviendrai pas sur le calendrier des activités, développées dans un autre chapitre. Néanmoins, malgré les restrictions de déplacement, en respectant scrupuleusement les consignes sanitaires, Guy de Fougereux et son équipe, membres ou non du conseil d'administration, ont pu mener à bien l'élaboration du guide du massif de Lorris qui nous est, en ce jour, particulièrement cher et approprié. Travail tout à fait remarquable dont il convient de souligner l'excellence iconographique et pédagogique.

Mais puisqu'il s'agit d'un rapport moral, peut-être peut-on faire un glissement vers un rapport sur Le Moral.

2020-2021, Années terribles avec des morts, des entreprises qui font faillites, des familles écartelées ou au contraire confinées dans une promiscuité houleuse voire conflictuelle.

Cela fait réfléchir sur le fonctionnement d'un milieu fermé quel qu'il soit mondial, professionnel ou forestier.

Depuis quelques années, l'humanité, prenant conscience de l'espace fini qu'est notre Terre, a examiné, avec précision, d'un oeil critique, l'impact humain sur notre environnement.

Dans un souci d'honnêteté voire de scrupules exacerbés et même morbides, il a été évoqué que l'être humain, être supérieur, était en bout de chaîne, au sommet de la pyramide et qu'il devait dans un esprit de contrition rédemptrice, accepter d'être responsable de toutes les modifications néfastes constatées.

Or, on nous a appris qu'il y avait eu des périodes glaciaires auxquelles a fait suite notre climat tempéré actuel, il y a donc eu un réchauffement climatique duquel l'homme n'a aucune responsabilité. Il n'est néanmoins pas discutable que le dégagement inconsidéré de gaz carbonique ne peut qu'aggraver l'effet de serre, gaz carbonique que la forêt a le privilège de capturer et de stocker.

Il y a manifestement un cycle d'évènements dont nous sommes les témoins, les facilitateurs ou les freins, mais qui se reproduisent inéluctablement, seules les périodes sont variables.

La CoViD19, (Corona Virus disease 2019), montre que l'être humain, loin d'être au sommet de la pyramide, n'est qu'un très modeste maillon puisque, actuellement très affecté par un virus infiniment petit, il ferme le cycle du vivant. Qu'on le veuille ou non, nous sommes dans la boucle et malgré des gesticulations plus ou moins efficaces, nous restons impuissants devant une maladie que l'on ne contrôle pas encore.

De même, la forêt qui est le stockeur de CO₂ par excellence est-elle un milieu fermé qui produit du bois énergie, du bois d'oeuvre etc ... et recycle ses propres déchets. Il est raisonnable de prélever le bois dont on a besoin, dans la limite du renouvellement. Rester dans le cadre des us et coutumes et jamais tomber dans l'abus et la surexploitation.

La Sagesse est dans la modération.

Sylvestrement vôtre.

Dr André Rousseau

PS : Lavez-vous les mains. Les mains sont les emplacements les plus porteurs de microbes de notre corps. TOUS les savons sont antimicrobiens puisqu'un savon (blanc) est la combinaison d'un corps gras et de la soude (savon noir - potasse)

Le Président présente ensuite le rapport d'activités 2020 puis le programme d'activités 2021.

RAPPORT D'ACTIVITES 2020 :

Balades, conférences, participation aux fêtes, ont été brutalement interrompus le 16 mars 2020 lorsque le premier confinement a été mis en application. Nous avons commencé l'année par les promenades forestières mais toutes les autres activités ont été suspendues y compris l'édition de Forêt Voisine, les réunions nécessaires à son élaboration ayant été impossibles.

Adhésions

Le **nombre d'adhérents** à jour de leur cotisation **2020** s'élève à **268** dont **254** personnes physiques, **6** communes, **8** associations et **1** entreprise. (en **2019** on comptait **337** adhérents dont **320** personnes physiques, **7** associations, **9** communes et **1** entreprise).

Travaux du Conseil d'Administration

Le **Conseil d'Administration** s'est réuni sous la Présidence d'André ROUSSEAU, à **6** reprises en 2020, le 24 janvier, le 21 février, le 4 juillet, le 4 septembre et le 9 octobre.

Vos administrateurs sont assidus et l'ambiance est studieuse mais conviviale.

Contacts avec les institutionnels et les associations

Malgré la pandémie, des contacts ont été maintenus durant toute l'année avec :

Le Conseil Départemental ;

Diverses communes dont celle de Chilleurs aux Bois pour la conférence de Chamerolles, de Dampierre en Burly pour l'organisation de l'assemblée générale et de la conférence devant être donnée par Claude de GANAY ayant pour thème « Amédée de BEHAGUE, un précurseur de l'agriculture et de la sylviculture modernes » lesquelles n'ont pu avoir lieu.

L'Office National des Forêts notamment dans le cadre de la réalisation du **guide de la Forêt d'Orléans**, pour notre revue « **Forêt Voisine** » et pour notre participation au « Club des cinq ».

La Fédération Nationale des Sociétés d'Amis des Forêts (FNSAF), à laquelle adhère la SAFO avec sa participation aux colloques organisés par cette fédération. Le colloque annuel de l'année 2020 devait avoir lieu à Seichebrières, la SAFO ayant été sollicitée pour son organisation matérielle mais il fut reporté en 2021

Le Comité Départemental du Tourisme du Loiret en particulier **l'Office du Tourisme Intercommunal Val de Loire et Forêt d'Orléans** qui ouvre à la SAFO ses colonnes en tant qu'adhérent pour relayer l'annonce de nos activités. La **réorganisation** a conduit à la fusion des Offices de Châteauneuf et de Jargeau, le tourisme devenant une compétence des **communautés de communes**. Guy de FOUGEROUX, vice-président de la SAFO, est administrateur de l'OTI Val de Loire et Forêt d'Orléans.

Balades – conférences - concert

La SOCIETE DES AMIS DE LA FORET D'ORLEANS a pour objet de **valoriser, de promouvoir et défendre le patrimoine de la forêt d'Orléans** en organisant des conférences, des visites, des balades en forêt et un concert de trompes annuel. Le programme se déroule autour de rendez-vous réguliers que sont l'assemblée générale avec la conférence qui la suit, le concert de trompes et la conférence de Chameroles. Ces événements n'ont pu avoir lieu à cause de la pandémie.

Néanmoins, avant le premier confinement nous avons pu commencer l'année avec nos promenades forestières.

Le **dimanche 26 janvier 2020**, 37 personnes se retrouvèrent au carrefour du Marchais Clair **massif d'Orléans** près de **Rebrechien** pour découvrir les marais de l'Ermitage et du Saussis ainsi qu'un gouffre situé à proximité.

Le **dimanche 23 février 2020**, le rendez-vous était fixé au carrefour de **la Barrière Cassée** massif d'Ingrannes près de **Trainou** pour emprunter d'abord la promenade du même nom et admirer les chênes remarquables inventoriés au niveau national puis celle de la Voie Romaine avec les commentaires, exposés et interventions de Pierre Bonnaire, André Rousseau, Guy de Fougeroux et Lucien Caillard. Etaient présents **76 participants** dont 58 adhérents, 11 membres de la SAHL (Société Archéologique Historique de Loury) et 7 non adhérents. Ce fut la plus forte participation de toutes les promenades depuis un an.

Malheureusement, toutes les activités et manifestations prévues à partir du 16 mars 2020 furent annulées. Seul l'hommage rendu à Maurice Genevoix à l'occasion de sa panthéonisation qui intervint le 11 novembre 2020, a pu être organisée aux Vernelles à Saint Denis de l'Hôtel par l'association des Amis de Maurice Genevoix dont le Président n'est autre que son petit-fils, Julien LARERE-GENEVOIX. Ce fut une

grande réussite malgré les fortes contraintes sanitaires et la SAFO y a tenu un stand (le dossier du n° 19 de Forêt Voisine était consacré à Maurice Genevoix).

La Fête de la Sange à Sully sur Loire et Rentrée en Fête à Orléans, manifestations auxquelles la SAFO participe chaque année en septembre, n'ont pas eu lieu.

Les sorties brame prévues furent annulées.

La conférence au château de Chamerolles sur la Forêt Française qui devait être donnée par Jean-Marie BALLU a été annulée et reportée en 2021.

L'assemblée générale 2019 de la SAFO prévue le 27 mars a été annulée et ne put avoir lieu qu'en 2021 et sous forme de consultation écrite.

Depuis, les activités ont pu reprendre avec le 13 juin 2021, la première promenade forestière dont le rendez-vous était fixé au carrefour Maurice Genevoix massif d'Ingrannes, étape forestière de la commémoration, où une cinquantaine de personnes se retrouvèrent pour une promenade autour des étangs des Liesses, du Crôt aux Sablons, du Brin d'Amour et Neuf de Combreux.

Publications de la SAFO

FORET VOISINE, éditée sous la direction de Lionnette ARNODIN-CHEGARAY et Xavier LAVERNE, tirée à 600 exemplaires, est remise gratuitement à nos adhérents. Les numéros 18 et 19 sont parus en 2019.

Il est rappelé que l'ONF en achète 120 exemplaires, le Groupe BARILLET, 40 exemplaires et SWISS KRONO également 40 exemplaires. Malheureusement, le numéro 20 n'a pu paraître, les réunions de travail n'ayant pu avoir lieu normalement.

Le Guide de la Forêt d'Orléans est un chantier lancé en 2013 en lien avec l'OFFICE NATIONAL DES FORETS. Dans un premier temps, il a été réalisé sur le **massif d'Ingrannes** sous la direction et la maîtrise d'œuvre de Guy de Fougeroux avec la contribution de Luc Lemaire, Dominique Lachèze, Gabriel Fernet, André Rousseau, Lionnette Arnodin-Chegaray et Xavier Vavasseur et le concours de Lucien Caillard. Il a été tiré à 500 exemplaires et cette édition est épuisée. Une deuxième édition avec quelques corrections et informations complémentaires est parue et est disponible

Parallèlement, le tome 2 consacré à la partie est de la forêt soit le massif de Lorris fut réalisé et il est paru en 2020. Il est diffusé auprès des librairies de Châteauneuf sur Loire, de Pithiviers, des Offices de Tourisme, des communes de la forêt et de commerces.

Gestion interne

La mise à jour du fichier des adhérents, l'appel de fonds des cotisations avec relances, la tenue de la comptabilité, le règlement des factures, la réalisation des reçus fiscaux et leur envoi à tous les adhérents, l'expédition des guides de la forêt constituent les principales tâches du secrétariat assurées par Christiane Lebrun.

Adhésions de la SAFO

à l'Office du Tourisme Intercommunal Val de Loire et Forêt d'Orléans avec les annonces de nos activités

à Arbocentre devenu Fibois

à la Société Horticole d'Orléans et du Loiret,

à la Fédération Nationale des Sociétés des Amis des Forêts,

au Syndicat des Forestiers Privés du Loiret

à la Société Archéologique et Historique de Loury

à la Société mycologique du Gâtinais

PROGRAMME D'ACTIVITÉS 2021

Le programme d'activités 2021 n'a pu être établi qu'au début de l'été tant les incertitudes liées à la pandémie pesaient sur toutes les initiatives et les décisions que nous pouvions prendre. Les promenades en forêt devaient avoir lieu le dernier dimanche de chaque mois. La première de l'année 2021 a été programmée le 13 juin comme il a été dit plus haut.

La SAFO a tenu un stand à Rentrée en fête le 5 septembre 2021 et à la Fête de la Sange, les 10, 11 et 12 septembre 2021 à Sully sur Loire.

La deuxième promenade forestière a été programmée le 19 septembre avec rendez-vous à 9 h au carrefour de Gien.

Les sorties brame ont été prévues les 2 et 3 octobre et ont connu une certaine affluence malgré les conditions météorologiques peu favorables.

Une nouvelle promenade forestière a eu lieu le 17 octobre au Parc de Charbonnière à Saint Jean de Braye et la dernière de l'année est prévue le 28 novembre.

La conférence de Chamerolles prévue en 2020 est reportée au 24 octobre 2021 à 15 h avec le même intervenant, à savoir Jean-Marie BALLU, Ingénieur Général des Ponts des Eaux et des Forêts et Président de l'Association Française des Eaux et Forêts, sur le thème de « L'Histoire des Forêts Françaises, de la Gaule chevelue à nos jours ». Elle sera précédée d'une visite guidée du château par Brigitte VON PLATEN.

La SAFO participera au salon du livre à la salle des fêtes de Fay aux Loges le 14 novembre 2021.

Le Président cède ensuite la parole au Trésorier qui présente le rapport financier.

RAPPORT FINANCIER 2020

Le trésorier tient à remercier tout spécialement Christiane Lebrun qui assure avec ponctualité et précision le suivi mensuel de la comptabilité avec la participation de Xavier Vavasseur qui lui transmet les informations relatives à la marche de l'Association.

Comme vous l'a rappelé le Président André Rousseau, l'année 2020 a été marquée par l'arrêt brutal de toute activité sociale à la suite du confinement annoncé le 16 mars 2020 et des mesures prises pour lutter contre l'épidémie de COVID.

Seules les deux premières Balades ont pu se dérouler normalement, mais comme vous avez pu le constater, l'Association n'est pas restée inactive. Toutefois les chiffres de l'année marquent une rupture importante par rapport aux années précédentes et l'exercice est faiblement déficitaire :

- le poste de dépenses a été réduit au strict minimum mais il prend en compte le tirage du Tome II
- le poste recettes a bénéficié des rentrées venant des cotisations.

RECETTES

Recettes réalisées 2020 =	8 301 €	13 594 €
Dépenses réalisées 2020 =	9 686 €	16 846 € avec tirage guide
Résultat 2020 =	- 1 385 €	- 3 252 €

COTISATIONS

Malgré la pandémie, le nombre d'adhérents à jour dans leur cotisation reste assez élevé malgré le manque d'activités ce qui montre leur attachement à la SAFO.

2020	5 720 euros pour 268 adhérents dont certains « à vie »
2019	7 175 euros pour 337 adhérents
2018	6 060 euros pour 304 adhérents
2017	6 405 euros pour 312 adhérents
2016	6 192 euros pour 317 adhérents

CONCERT

Il n'y a pas eu de Concert en 2020

GUIDE DE LA FORET D'ORLÉANS (TOME 1 – INGRANNES / TOME 2 - LORRIS)

Les ventes des Guides avec les deux Tomes ont presque doublé par rapport à 2019

Recettes 2020 : 1 869 euros 2019 : 1052 euros 2018 : 543 euros

Et 2021 laisse anticiper au moins un nouveau doublement. C'est une juste récompense pour tout le travail accompli. Que les auteurs en soient remerciés.

Nota – L'édition des Guides étant récurrente, le tirage du guide porté en investissement en 2019 a été réintégré dans les dépenses 2019 et le tirage du Tome 2 est inclus dans les dépenses 2020.

	BUDGET 2020	RÉALISÉ 2020	BUDGET 2021
Cotisations	7 930 euros	5 720 euros	5 000 euros
Concert	-	-	-
Chamerolles	600 euros	200 euros	600 euros
Vente FV / Annales	1 230 euros	177 euros	50 euros
Vente Guide Tomes I et II	600 euros	1 869 euros	4 100 euros
Subventions/Conventions	-	-	-
Dons	500 euros	204 euros	200 euros
Divers (balades,...)	200 euros	131 euros	300 euros
TOTAUX	11 060 euros	8 301 euros	10 250 euros

Le budget 2020 avait fait l'objet d'un ré-ajustement en cours d'année par suite des changements consécutifs à l'épidémie de COVID 19 et aux mesures de restrictions annoncées.

En particulier, il n'y a donc pas eu de concert et les annulations de la Fête de la Sange etc... représentent une perte de recettes, mais aussi une source d'économies importantes.

DEPENSES

	BUDGET 2020	DEPENSES 2020	BUDGET 2021
Forêt Voisine (1) /Com	<i>3 900 euros</i>	-	-
Tirage Guide T2	-	4970 euros	-
Guide de la Forêt T3	-	-	<i>4 000 euros</i>
Concert	-	-	-
Chamerolles	<i>700 euros</i>	-	<i>500 euros</i>
Autres manifestations (AG...)	-	-	-
Salaires et charges	<i>2 300 euros</i>	1 801 euros	<i>2 300 euros</i>
Cotisations Associations	<i>1 080 euros</i>	809 euros	<i>706 euros</i>
Frais de bureau, assurances	<i>1 180 euros</i>	906 euros	<i>1 240 euros</i>
Repas, indemnités kilométriques	<i>1 500 euros</i>	1 200 euros	<i>1 400 euros</i>
TOTAUX	<i>10 660 euros</i>	9 686 euros	<i>1 0 146 euros</i>

NOTA Compte tenu du suivi de l'édition des Guides, les montants impliqués sont portés dans le budget de l'année.

Le site internet de la SAFO a été réalisé par Michel Monsigny qui en a assuré depuis l'origine l'hébergement et la mise à jour gracieusement avec le concours de notre secrétaire, Xavier Vavasseur et la SAFO lui en est extrêmement reconnaissant.

Toutefois, le besoin d'actualiser le site dans sa forme et de permettre à la SAFO d'en assurer la mise à jour sans solliciter chaque fois Michel Monsigny a justifié la création d'un nouveau site.

INVESTISSEMENTS

En investissement sur l'année 2021 était donc prévu :

1 500 euros pour réalisation / hébergement 1 an du nouveau site Internet

Cet investissement étant financé par prélèvement sur le poste Réserves sur exercices passés de 15 000 euros.

Après examen de l'offre proposée par une société de Marseille et de l'offre proposée par Wolkoff et Arnodin, le Conseil d'Administration a choisi cette dernière plus complète assurant la récupération de données issues du site de Michel Monsigny et connaissant mieux la Forêt.

Compte tenu des changements de nommage, le nouveau site est à l'adresse :

<https://www.asso-safo.fr>

La mise à jour est actuellement assurée par Xavier Vavasseur.

DEMISSIONS :

L'assemblée prend acte des démissions d'Henri de CAMPROGER et de Frédérique de LIGNIERES, et en 2021 de Brigitte VON PLATEN et de Jean-Paul GALLIER administrateurs de l'association, en les remerciant pour leur dévouement à la SAFO.

ELECTIONS :

L'article 12 des statuts (modifié lors de l'AGE du 28 mars 2008 et l'AGE du 24 mars 2017) stipule que « *le conseil d'administration est constitué de quatorze à vingt et un membres, élus au scrutin secret pour une durée de six ans, renouvelable deux fois, par l'assemblée générale, parmi les membres à jour de leur cotisation.*

En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement des membres concernés. Il est procédé à leur remplacement définitif lors de la plus prochaine assemblée générale.

Le renouvellement du conseil a lieu par tiers, tous les deux ans. Pour les deux premiers renouvellements, il sera procédé à un tirage au sort. »

Le renouvellement du conseil d'administration par tiers tous les deux ans a eu lieu lors de l'assemblée générale 2020 tenue en décalage d'un an par consultation écrite en mars 2021.

RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le procès-verbal de dépouillement de l'assemblée générale 2020 par consultation écrite du 22 mai 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – Approbation des comptes financiers

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Trésorier, approuve les comptes pour l'année 2020 et donne quitus au Trésorier.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – Approbation du budget prévisionnel 2021

L'assemblée générale approuve le budget prévisionnel 2021 qui s'établit à 10146 € en dépenses et 10250 € en recettes.

Le montant des cotisations est inchangé comme suit :

- Single : 30 €
- Couple : 40 €
- Associations, collectivités, entreprises, etc... : 50 €
- Membre à vie : 450 € soit 15 fois la valeur de la cotisation annuelle de membre actif (article 4 des statuts).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – Ratification de la cooptation d'un administrateur

Le conseil d'administration dans sa séance du 24 septembre 2021 a coopté Agathe RIOU en tant qu'administrateur.

Conformément à l'article 12 des statuts, cette cooptation doit être ratifiée par l'assemblée générale.

L'assemblée générale ratifie la cooptation d'Agathe RIOU en tant qu'administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION – Ratification de la cooptation d'un administrateur

Le conseil d'administration dans sa séance du 22 octobre 2021 a coopté Gérard BESSON en tant qu'administrateur.

Conformément à l'article 12 des statuts, cette cooptation doit être ratifiée par l'assemblée générale.

L'assemblée générale ratifie la cooptation de Gérard BESSON en tant qu'administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION - Ratification de la cooptation d'un administrateur

Le conseil d'administration dans sa séance du 22 octobre 2021 a coopté Henri de CAMPROGER en tant qu'administrateur.

Conformément à l'article 12 des statuts, cette cooptation doit être ratifiée par l'assemblée générale.

L'assemblée générale ratifie la cooptation d'Henri de CAMPROGER en tant qu'administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION – Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des différents rapports, approuve ces derniers et, en conséquence, donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mandat.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h.

